

Retour sur le Conseil Municipal du 30 septembre

Nous avons voté pour plusieurs délibérations, notamment :

- Pour la revalorisation salariale des agents vacataires en charge des pauses méridiennes dans les écoles,
- Pour le renouvellement du contrat de prévoyance des agents municipaux,
- Pour la mise en place d'une charte de télétravail pour les agents municipaux,
- Pour l'attribution d'une aide financière au relogement des habitants du quartier des Paradis
- Pour la prolongation de la Convention prévoyant la présence d'une agence postale dans le quartier Scarron.
- Pour les protections fonctionnelles demandées par deux élus de l'opposition (M. Sommier et Messier), avec mention des griefs : injures et menaces sur réseaux sociaux,

Nous avons voté contre plusieurs délibérations, notamment :

- Contre la « mise en sommeil » de la caisse des écoles. Cette caisse, qui finance des projets éducatifs, était gérée conjointement par les écoles, la municipalité et les associations de parents d'élèves. Astrid Brobecker et Sonia Gouja ont pris la parole pour dénoncer l'irrégularité du vote en conseil d'administration de la caisse des écoles et ce recul en matière de démocratie participative car c'est le passage d'un organe dans lequel les décisions sont soumises au vote, notamment pour son budget, et un comité qui n'est que consultatif.
- Contre une nouvelle augmentation des dépenses de réfection de la place De Gaulle a été présentée, portant le total des dépenses à 3,8 millions d'euros. Jean-Yves Sommier a pris la parole pour regretter ces dérives systématiques par rapport au budget initial. Le maire a présenté les dérives des coûts comme quelques chose d'habituel en matière de travaux, semblant accepter ces écarts répétés à la hausse. Nous avons toujours dénoncé le caractère très coûteux des travaux de la place de Gaulle, qui aurait pu être refaite pour moins cher et sans abattage des arbres du côté ouest.
- Contre l'élection de représentants de la ville au conseil d'administration de la future cuisine centrale industrielle géante partagée entre 4 villes, puisque le maire n'a pas souhaité accorder une place aux élus d'opposition. Gilles Mergy a rappelé l'existence d'une pétition contre ce projet coûteux et inutile pour les fontenaisiens, avec plus de 400 signatures à ce jour.

Nous nous sommes abstenus sur :

- Les tarifs de la nouvelle école municipale du vélo. Gilles Mergy a dénoncé une certaine hypocrisie du maire sur ce projet, qui avait tenté d'éliminer la vélo-école qui existait déjà et portée par l'association FARàVélo, en lui supprimant ses subventions et son local de stockage et en essayant de lui interdire l'occupation devant la médiathèque, pour les ateliers de réparation vélo.
- La dénomination d'une nouvelle allée du Parc La Boissière, il a été proposé le nom du sculpteur Adomas Samogitas. Si nous reconnaissons la qualité de son travail artistique, nous aurions aimé saisir cette opportunité pour y donner un nom de femme : à Fontenay, seulement 2 rues portent des noms de femmes parmi 87. Nous avons d'ailleurs fait 3 propositions.

- L'adhésion de la SEM Energie au projet de construction de 2 usines à hydrogène à Chatenay-Malabry et Bagneux. Si l'idée de faire de l'hydrogène pour les bennes à ordures nous paraît intéressante, nous n'avons pas eu de garantie claire sur l'origine renouvelable de l'électricité qui servira à produire cet hydrogène.
- La demande de protection fonctionnelle demandée par une élue de la majorité, en l'absence de précisions apportées dans la délibération sur le lien ou non avec l'exercice de son mandat.

Vœux et motions :

Astrid Brobecker a proposé une motion pour équiper les écoles de capteurs de CO2, une mesure proposée dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19. Ces équipements permettent d'identifier les locaux mal aérés, et donc plus propices à la propagation du virus. Le maire et sa majorité ont voté contre cette motion.

Questions :

Maxime Messier a posé une question le planning et les modalités de suppression des places de stationnement dans les 5 mètres précédant les passages piétons. Cette suppression, prévue d'ici fin 2026 par la loi, vise à améliorer la visibilité entre piétons et automobilistes. Les réponses de la majorité ont été agressives et manipulatoires, prétextant, que la question était insultante pour les agents municipaux, que c'était déjà fait, et que notre position relèverait de « la doctrine ». Si les rénovations récentes des rues ont effectivement tenu compte de cette loi, il est faux de dire que c'est terminé car il reste beaucoup de situations de ce genre dans la ville.

Gilles Mergy a questionné les élus de la majorité sur leur tribune publiée dans le Fontenay Mag de septembre, qui ressemble aux diatribes extrémistes, et dans laquelle ils accusent notamment les élus de l'opposition de soutenir les Talibans. Laurent Vastel a répondu à leur place, et il n'y a eu aucun démenti écrit ou public d'aucun d'entre eux.